

INFORMATIONS COVID-19
COMITE NATIONAL BOWLING

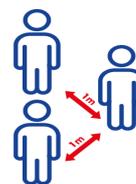


Depuis le 20 juillet, le port du masque est obligatoire dans tous les lieux publics clos.
Dans les bowlings, vous devez entrer, circuler et sortir avec un masque.



Le port du masque vous protège quand vous croisez d'autres pratiquants. Durant la pratique, le port du masque n'est pas obligatoire, mais reste fortement conseillé.

Lorsque vous êtes dans l'aire de jeu vous devez respecter la distanciation physique



Si cette règle ne peut être respectée et en l'absence de plexiglas pour respecter cette distanciation, vous devez conserver votre masque.



Pendant toute la durée de la pratique, vous devez respecter les gestes barrières à savoir lavage régulier des mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique



Tousser ou éternuer dans votre coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans serrer la main et éviter les embrassades



Nettoyer régulièrement votre matériel de bowling.



Le virus circule toujours sur notre territoire et la plus grande vigilance est demandée à chacun pour se protéger et protéger les autres.



Ces dispositions s'appliquent sur le plan national. Localement, en fonction de la situation sanitaire, des mesures complémentaires peuvent être imposées par votre commune ou votre préfecture.

[Rappel : Le CNB n'intervient que sur la pratique dite sportive]